

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011****1. Statut de l'organisme municipal****RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

La Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a été constituée au moyen d'une entente intermunicipale adoptée en vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et au *Code municipal du Québec*. Le ministre des Affaires municipales a décrété sa constitution le 11 septembre 1991. Des modifications ont été apportées au décret original le 20 mai 2000, le 16 novembre 2002 et le 13 janvier 2012.

La Régie a pour objet la gestion globale des matières résiduelles incluant les boues de fosses septiques des municipalités membres. Le 16 novembre 2002, la dénomination sociale de la Régie qui était « Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie » a été remplacée par « Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie ».

À compter du 1^{er} janvier 2003, la Régie est devenue responsable du lieu d'enfouissement technique (LET) de Champlain et de son exploitation.

La Régie a signé une entente avec Groupe RCM inc. afin de former une société en nom collectif, Récupération Mauricie S.E.N.C. Cette dernière opère un centre de tri à St-Étienne-des-Grès. La participation de la Régie est de 49 %.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES

La société a été constituée en vertu de l'article 1 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.Q. 2001, chapitre 23) et a pour mission d'organiser et de fournir le transport en commun sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE TROIS-RIVIÈRES

L'organisme a été constitué sous l'autorité de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est exempté des impôts sur le revenu.

L'organisme s'occupe de la gestion de salles de spectacles, d'expositions, de diffusion des arts et de soutien au milieu culturel de la Ville de Trois-Rivières.

COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU 375^e ANNIVERSAIRE DE TROIS-RIVIÈRES INC.

La société, constituée le 15 mai 2006 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, faisait la préparation et la promotion des fêtes du 375^e anniversaire de Trois-Rivières.

CORPORATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE ST-QUENTIN

L'organisme a été constitué sous l'autorité de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est exempté des impôts sur le revenu. L'organisme coordonne les services et les activités offerts à la clientèle et a la responsabilité de la réalisation des aménagements à être effectués sur l'île St-Quentin appartenant à la Ville de Trois-Rivières.

INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TROIS-RIVIÈRES (I.D.É. TROIS-RIVIÈRES)

L'organisme a été constitué conformément à ses statuts de fusion datés du 1^{er} janvier 2006 et 2008 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. L'organisme offre des services de première ligne d'accompagnement ou de soutien technique ou financier auprès d'entrepreneurs potentiels ou déjà en activité, fait de la location d'immeubles et promeut, planifie et développe des activités touristiques et de congrès, sur le territoire de la ville de Trois-Rivières.

CORPORATION DE L'AMPHITHÉÂTRE DE TROIS-RIVIÈRES INC.

L'organisme a été constitué le 21 juillet 2009 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et a débuté ses activités en janvier 2010. L'organisme est une corporation para-municipale rattachée à la Direction des arts et de la culture à qui la Ville de Trois-Rivières a confié la gestion de l'Amphithéâtre de Trois-Rivières et des programmes de diffusion s'y rattachant. Il est également responsable du Bureau des événements dont les principales activités sont la mise en place d'un club de presse, la tenue d'un calendrier des événements, la réalisation du programme d'animation de la rue des Forges et du programme de bonification des événements.

FONDATION TROIS-RIVIÈRES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

La société, constituée le 2 juin 1999 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec sous le nom de LA FONDATION EN ENVIRONNEMENT DE L'ÎLE ST-QUENTIN, a modifié son nom le 12 octobre 2010 après quelques années d'inactivité.

Reprenant ses activités en 2011, ses objectifs sont maintenant de participer, réaliser et promouvoir des actions et projets de développement durable, ciblés par le Plan d'action de la Ville de Trois-Rivières, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la ville de Trois-Rivières.

2. Principales méthodes comptables**A) Périmètre comptable et partenariat****RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

La Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie n'a aucun organisme dans son périmètre comptable qu'elle doit consolider selon la méthode de consolidation ligne par ligne. Sa participation dans la société Récupération Mauricie S.E.N.C. est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES

La société de transport de Trois-Rivières n'a aucun organisme dans son périmètre qu'elle doit consolider.

Par ailleurs, comme elle fait partie du périmètre comptable de la Ville de Trois-Rivières, elle doit lui fournir l'information financière lui permettant de faire une consolidation.

B) Comptabilité d'exercice**RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la Régie applique la méthode de la comptabilité d'exercice.

Selon cette méthode, les revenus et les dépenses sont comptabilisés au cours de l'exercice où ont eu lieu les faits ou les événements. Ces transactions sont comptabilisées sans égard au moment où les activités sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou toute autre façon.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES

Les états financiers sont dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les revenus sont comptabilisés de façon brute en tenant compte du critère de constatations suivant :

- ◆ Les revenus de services rendus sont constatés lorsque le service est rendu et qu'il donne lieu à une créance.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE TROIS-RIVIÈRES**CONSTATATION DE REVENUS**

La Corporation de développement culturel de Trois-Rivières applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exercice.

Les honoraires de gestion et les contrats de services sont constatés au moment où les services sont fournis.

Les revenus d'intérêt sont comptabilisés mensuellement en tenant compte de la durée de détention du placement.

COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU 375^e ANNIVERSAIRE DE TROIS-RIVIÈRES INC.**CONSTATATION DES PRODUITS**

La société applique la méthode du report pour comptabiliser les apports sur la durée globale du projet des fêtes du 375^e anniversaire de Trois-Rivières. Les apports affectés à des projets spécifiques sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions, devant couvrir la durée de vie entière de la corporation, seront portées progressivement à l'état des résultats pour couvrir les charges de chaque exercice financier, créant un excédent ou une insuffisance des produits sur les charges seulement lors de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009 et des états financiers subséquents de la société. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

CORPORATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE ST-QUENTIN

COMPTABILITÉ PAR FONDS

Le fonds d'exploitation rend compte des activités et des programmes courants ainsi que des activités générales de l'organisme. Les apports non affectés et les apports affectés au fonctionnement de l'organisme sont présentés dans ce fonds.

Le coût des immobilisations, les subventions reçues ainsi que les emprunts contractés pour financer l'acquisition d'immobilisations sont présentés dans le fonds des immobilisations.

CONSTATATION DES REVENUS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exercice.

Tous les revenus de restaurants et bars, d'usagers et de gestion, mis à part les services à la marina, sont considérés comme gagnés à la date où les services sont rendus. Quant aux revenus liés aux services à la marina, ils sont amortis au prorata de l'avancement de la période estivale, soit la période pendant laquelle les membres peuvent se prévaloir de leur droit de passage.

INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TROIS-RIVIÈRES (I.D.É. TROIS-RIVIÈRES)

Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus, à l'exception du fait que les dépôts à terme, les prêts et la dette à long terme sont comptabilisés à la valeur nominale au lieu d'être comptabilisés initialement à la juste valeur et par la suite au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et du fait que les instruments financiers dérivés incorporés, devant être séparés de l'instrument principal, auraient dû être comptabilisés à la juste valeur. De plus, des informations additionnelles relativement à ces instruments financiers auraient dû être présentées. Les états financiers tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

COMPTABILITÉ PAR FONDS

Le fonds d'administration rend compte des activités et des programmes courants ainsi que des activités générales de l'organisme. Les apports non affectés et les apports affectés au fonctionnement de l'organisme sont présentés dans ce fonds.

Le fonds d'immobilisations regroupe le coût des immobilisations et de l'investissement net dans un contrat de location-financement ainsi que les emprunts et obligations découlant d'un contrat de location-acquisition contractés pour financer l'acquisition d'immobilisations et l'investissement net dans un contrat de location-financement.

Le fonds d'économie sociale rend compte des activités de l'organisme pour soutenir le développement des entreprises d'économie sociale.

Le fonds jeunes promoteurs présente les activités que l'organisme effectue afin d'aider les jeunes entrepreneurs à créer une première entreprise.

Le fonds local d'investissement rend compte des prêts et des investissements que l'organisme effectue dans des entreprises en démarrage ou en expansion.

Le fonds de diversification économique vise à favoriser la création de projets de développement d'entreprises et la création d'emplois et à favoriser la réalisation d'études permettant le développement d'entreprises.

CONSTATATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

PLACEMENTS TEMPORAIRE

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur marchande.

CORPORATION DE L'AMPHITHÉÂTRE DE TROIS-RIVIÈRES INC.

CONSTATATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

FONDATION TROIS-RIVIÈRES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de l'ICCA et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

COMPTABILITÉ PAR FONDS

Le fonds d'administration rend compte des activités générales de la fondation. Les apports non affectés et les apports affectés au fonctionnement de l'organisme sont présentés dans ce fonds.

Le fonds compensatoire rend compte des projets d'aménagement spécifiques. Des apports affectés à ces projets y sont présentés.

CONSTATATION DES APPORTS

La fondation utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Selon la comptabilité par fonds affectés, les apports grevés d'affectations externes sont constatés dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés. Les apports qui ne sont grevés d'aucune affectation sont constatés comme produits de fonds d'administration.

C) Actifs non financiers

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers.

STOCKS

RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

Les stocks sont évalués à la moindre valeur entre le coût et la valeur de remplacement selon la méthode du premier entré, premier sorti.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES

Les stocks de fournitures comprennent des pièces et du carburant qui seront consommés dans le cours normal des opérations au cours des prochains exercices. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Les stocks désuets sont radiés des livres.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE TROIS-RIVIÈRES

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif (FIFO).

CORPORATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE ST-QUENTIN

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif (FIFO).

INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TROIS-RIVIÈRES (I.D.É. TROIS-RIVIÈRES)

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les stocks diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

IMMOBILISATIONS

RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement des immobilisations est établi en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire pour des durées variant de 5 à 40 ans.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les immobilisations en cours de construction ou d'amélioration ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode d'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Bâtiments	Entre 10 et 40 ans
Véhicules	Entre 5 et 14 ans
Ameublement et équipement de bureau	Entre 3 et 10 ans
Machinerie, outillage et équipement	Entre 3 et 10 ans

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE TROIS-RIVIÈRES

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode du solde dégressif pour les équipements, les logiciels et le matériel informatique et la méthode de la ligne droite pour les autres éléments aux taux suivants :

Conque d'orchestre	5 %
Projecteurs de poursuite	10 %
Équipements - Salle J.-Antonio-Thompson	10 %
Équipements - Maison de la culture	10 %
Équipements - Bibliothèque Gatien-Lapointe	10 %
Équipements - Théâtre du Cégep	10 %
Améliorations locatives	10 %
Équipements de sonorisation	20 %
Équipements	5 % et 20 %
Logiciels	30 %
Matériel informatique	30 %
Matériel informatique - Maison de la culture	30 %
Matériel informatique - Bibliothèque Gatien-Lapointe	30 %

COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU 375^e ANNIVERSAIRE DE TROIS-RIVIÈRES INC.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie respective selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants, réduits de moitié pour les acquisitions de l'exercice :

Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %

CORPORATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE ST-QUENTIN

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode du solde dégressif pour le matériel informatique et de la ligne droite pour les autres éléments aux taux suivants :

Améliorations locatives	10 %
Mobilier et équipement	5 % et 10 %
Matériel roulant	10 % et 30 %
Matériel informatique	30 %

INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TROIS-RIVIÈRES (I.D.É. TROIS-RIVIÈRES)

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement, basé sur le coût moins la valeur résiduelle, réparti sur la durée de vie utile de l'immobilisation, est calculé selon les méthodes d'amortissement et taux annuels suivants :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Bâtiments	Linéaire	2,5 %
Améliorations locatives	Linéaire	10 % et durée résiduelle du bail
Aménagement de terrain	Dégressif	8 %
Équipement de laboratoire	Dégressif	20 %
Mobilier et équipement de bureau	Dégressif	20 %
Enseigne	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif et linéaire	20 % et 33 %

CORPORATION DE L'AMPHITHÉÂTRE DE TROIS-RIVIÈRES INC.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants :

Enseigne	20 %
Mobilier	20 %
Équipement informatique	30 %

D) Revenus de transfert**RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

Les revenus de transfert sont constatés aux états financiers dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, dans la mesure où ils ont été autorisés, les critères d'admissibilité ont été satisfaits et une estimation raisonnable des montants est possible.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES

Les revenus de transfert sont constatés aux états financiers dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, dans la mesure où ils ont été autorisés, les critères d'admissibilité ont été satisfaits et une estimation raisonnable des montants est possible.

E) Avantages sociaux futurs**RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE****RÉGIME DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES**

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Le régime de retraite des élus municipaux auquel participe la Régie est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Le Régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR) offert par la Régie est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

En plus des prestations de retraite, ces avantages comprennent notamment :

- les congés de maladie accumulés par les employés.

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif s'il y a lieu.

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode dite de « répartition des prestations au prorata des services », à partir des hypothèses les plus probables de la société en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels.

INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TROIS-RIVIÈRES (I.D.É. TROIS-RIVIÈRES)

L'organisme cotise à régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés. La charge relative à ce régime correspond à la cotisation requise de l'organisme pour l'exercice.

CORPORATION DE L'AMPHITHÉÂTRE DE TROIS-RIVIÈRES INC.

L'organisme cotise au régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés. La charge relative à ce régime correspond à la cotisation requise de l'organisme pour l'exercice.

F) Montants à pourvoir dans le futur

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES

Le montant à pourvoir dans le futur correspond à des charges comptabilisées dans l'exercice ou antérieurement qui font l'objet de taxation différée. Il est créé aux fins suivantes à la suite d'un choix exercé par l'organisme municipal et amorti selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

- ◆ Mesures transitoires relatives au passage à la comptabilité d'exercice au 1^{er} janvier 2000 :
 - pour les salaires et les avantages sociaux : sur une période maximale de 20 ans.

G) Autres éléments

RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

ESCOMPTE ET FRAIS D'ÉMISSION REPORTÉS

Les escomptes sur obligations, comptabilités en réduction de la dette à long terme, sont amortis sur la durée du financement qui est généralement de cinq ans.

PLACEMENTS À LONG TERME

La participation dans la société en nom collectif est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre des actifs et des passifs et sur les

renseignements fournis à l'égard des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que les montants des produits et des charges de la période. Ces estimations font l'objet d'un examen périodique et, lorsque des ajustements se révèlent nécessaires, ils sont portés aux résultats de l'exercice au cours duquel la direction en prend connaissance.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Tous les emprunts inclus à la dette à long terme de la Régie portent des taux d'intérêt fixes, par conséquent, les risques auxquels est exposée la dette à long terme sont minimes.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES

ESTIMATION DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses de l'exercice. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée et mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs financiers et de passifs :

Encaisse, débiteurs et créditeurs :

Ces actifs et passifs financiers détenus à des fins de transactions sont évalués à leur valeur comptable puisqu'elle est comparable à leur juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Dette à long terme :

La dette à long terme est classée comme autre passif. Elle est comptabilisée au coût après amortissement.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de la société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires qui fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance initiale est de moins de trois mois.

FONDS DE CONTRIBUTION DES AUTOMOBILISTES

Les contributions des automobilistes sont perçues par la Société de l'assurance automobile du Québec, 98 % des sommes perçues sont versées au ministère des Transports qui en fait la répartition en fonction des contributions provenant de chaque région.

SUBVENTIONS

La société reçoit différentes subventions du gouvernement du Québec pour le financement d'une partie de ses coûts d'exploitation. Les principales subventions reçues sont les suivantes :

Subvention pour remboursement des dettes

La subvention pour le remboursement des dettes représente une moyenne de 48 % pour l'ensemble de l'année 2011 (54 % en 2010) du service de la dette afférent aux dépenses approuvées par le ministère des Transports.

Subvention au transport adapté

Depuis 2002, la subvention au transport adapté est un montant total qui englobe les opérations courantes et les opérations d'investissement.

DETTE À LONG TERME

Les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis, de façon linéaire, sur la durée de chaque emprunt concerné. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés à la dette à long terme. La dette à long terme est présentée nette de frais à l'état de la situation financière.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE TROIS-RIVIÈRES

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Les échanges de services sont comptabilisés à la valeur marchande des services reçus.

PRÊTS ET CRÉANCES

Les instruments financiers classés comme prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu ou la

dépense d'intérêt est inclus à l'excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses sur la durée de vie prévue de l'instrument.

FLUX DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les actifs financiers et passifs financiers détenus à des fins de transaction dont l'échéance n'excède pas les trois mois à partir de la date d'acquisition.

COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU 375^e ANNIVERSAIRE DE TROIS-RIVIÈRES INC.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux bénéficiaires de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Actifs détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers classés comme actifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date du bilan, et toutes variations de la juste valeur sont enregistrées aux résultats de l'exercice au cours duquel ces variations surviennent.

Prêts et créances et autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme prêts et créances et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif pour ceux portant intérêt. Les produits ou les charges d'intérêt sont inclus aux résultats sur la durée de vie prévue de l'instrument.

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers.

La juste valeur des instruments financiers à court terme correspond approximativement à la valeur comptable étant donné leur échéance.

INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital de la société est constitué des actifs nets. Les objectifs de la société en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à assurer le suivi dans les demandes de subventions afin de finaliser tous ses dossiers avant de cesser complètement ses opérations. La société gère la structure de son capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière qu'il soit maintenu à un niveau satisfaisant.

La société a fait la gestion de plusieurs subventions pour lesquelles il existait des affectations d'origine externe précisant les conditions à respecter pour utiliser ces ressources financières. La société s'est conformée aux exigences de ces apports affectés, à l'exception de Développement économique Canada qui a décidé d'annuler sa subvention et

demande le remboursement complet des sommes versées. En date des états financiers, la direction étudie les possibilités de contester cette réclamation.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les organismes sans but lucratif peuvent choisir d'adopter les chapitres 3862, *Instruments financiers - informations à fournir* et 3863, *Instruments financiers - présentation* ou de continuer à appliquer le chapitre 3861, *Instruments financiers - informations à fournir et présentation*. La société a décidé d'appliquer le chapitre 3861.

La société a classé son encaisse comme actifs détenus à des fins de transaction, ses créances comme prêts et créances, ses fournisseurs et passif couru ainsi que son emprunt bancaire comme autres passifs financiers.

CORPORATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE ST-QUENTIN

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

FLUX DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédant de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme a choisi d'appliquer le chapitre n° 3861 - *Instruments financiers - informations à fournir et présentation* - tel que lui permet les recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés en ce qui concerne la présentation et l'information à fournir sur ses instruments financiers.

CRÉANCE

Les instruments financiers classés comme créances sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TROIS-RIVIÈRES (I.D.É. TROIS-RIVIÈRES)

PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme sont évalués au coût et réduits en cas de perte de valeur permanente.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

L'organisme peut recourir à des instruments financiers dérivés pour gérer ses risques à l'égard des taux d'intérêt. L'organisme n'utilise pas actuellement la méthode de comptabilité de couverture quant au swap de taux d'intérêt. Par conséquent, les instruments financiers dérivés utilisés pour gérer les risques à l'égard du taux d'intérêt sont constatés à la juste valeur au bilan à titre d'instruments financiers dérivés; les variations de la juste valeur sont constatées dans les résultats de l'exercice à titre de variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés. La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée à partir des cotes boursières et des cours obtenus d'institutions financières pour des instruments financiers dérivés identiques ou semblables.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

INVESTISSEMENT NET DANS UN CONTRAT DE LOCATION-FINANCEMENT

Le revenu de financement découlant du contrat de location-financement est imputé aux résultats selon une formule permettant de dégager un taux de rendement constant de l'investissement restant dans le contrat de location. Pour fins de comptabilisation du revenu, l'investissement dans le contrat de location se compose des paiements minimums nets exigibles en vertu du contrat de location et des produits non gagnés.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

La Ville de Trois-Rivières assume la rémunération du directeur général de l'organisme et aucun montant n'est constaté dans les états financiers.

SERVICES OFFERTS À TITRE GRATUIT

Les services offerts à titre gratuit, constitués de contributions, sont comptabilisés à la valeur marchande des services offerts.

L'organisme a fourni des locaux à diverses entités en guise de contributions à leurs activités pour un montant de 41 617 \$ (93 595 \$ en 2010). Ce montant est présenté au poste « Revenus de location » à l'annexe 1 et au poste « Contributions et subventions » à l'état des résultats du fonds d'immobilisations.

La base d'évaluation des contributions a été établie en fonction des montants chargés à d'autres locataires pour le même genre de local.

CORPORATION DE L'AMPHITHÉÂTRE DE TROIS-RIVIÈRES INC.**GESTION DU CAPITAL**

Le financement des activités de l'organisme est constitué principalement de revenus de gestion. Les fonds disponibles sont répartis entre les divers programmes de l'organisme en fonction des priorités établies par le conseil d'administration.

L'organisme ne peut utiliser les montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par l'organisme. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Classification

Encaisse	Détenus à des fins de transaction
Dépôt à terme	Détenus à des fins de transaction
Débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les autres produits.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif

L'organisme utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

FONDATION TROIS-RIVIÈRES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE**INSTRUMENTS FINANCIERS**

La fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des sommes à recevoir du fonds d'administration.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent du passif couru et des sommes à payer au fonds compensatoire.

3. Modification de méthodes comptables**SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES**

Au cours de l'exercice, la société a modifié la méthode d'amortissement des frais d'émission liés à la dette à long terme. Ceux-ci étaient antérieurement amortis sur la durée de chaque emprunt concerné selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette modification n'a pas été appliquée rétroactivement. L'impact de ce changement sur les états financiers est non significatif.

INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TROIS-RIVIÈRES (I.D.É. TROIS-RIVIÈRES)**ORGANISME SANS BUT LUCRATIF**

L'ICCA a approuvé un nouveau référentiel comptable applicable aux organismes sans but lucratif du secteur public. Ainsi, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012, les organismes publics sans but lucratif devront choisir entre les Normes comptables canadiennes du secteur public (« NCSP ») avec ou sans la série du chapitre SP4200, selon ce qui convient le mieux à leur situation. L'adoption anticipée de ces normes est permise. À l'heure actuelle, l'organisme n'a pas encore déterminé lequel des deux référentiels comptables il utilisera.

CORPORATION DE L'AMPHITHÉÂTRE DE TROIS-RIVIÈRES INC.**NOUVEAU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE**

L'ICCA a approuvé un nouveau référentiel comptable applicable aux organismes sans but lucratif du secteur public. Ainsi, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012, les organismes publics sans but lucratif devront choisir entre les Normes comptables canadiennes du secteur public « NCSP » avec ou sans la série du chapitre SP4200, selon ce qui convient le mieux à leur situation. L'adoption anticipée de ces normes est permise. À l'heure actuelle, l'organisme n'a pas encore déterminé lequel des deux référentiels comptables il utilisera.

CONVENTIONS COMPTABLES

L'organisme a choisi de se prévaloir de l'exemption accordée par l'Institut canadien des comptables agréés (« ICCA ») aux organismes sans but lucratif permettant de ne pas appliquer les chapitres 3862 et 3863 du Manuel de l'ICCA qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011. L'organisme continue de se conformer aux exigences du chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA.

16. Obligations contractuelles**RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

La Régie est engagée en vertu de contrats et ententes s'échelonnant entre un et cinq ans dont les impacts financiers varient selon diverses conditions. Pour 2011, la valeur de ces engagements est estimée à 7 998 857 \$. Ce niveau d'engagement est celui auquel fait face la Régie dans le cours normal de ses affaires.

La direction de la Régie estime que ce montant est sensiblement le même pour les quatre exercices suivants celui de 2012.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES**LOCATION DES ÉQUIPEMENTS TÉLÉPHONIQUES**

La société a un contrat pour la location des équipements téléphoniques jusqu'en mai 2013 qui totalise 8 752 \$ (2012 : 6 564 \$, 2013 : 2 188 \$).

CONTRATS ENTRETIEN

La société a des contrats d'entretien ménager et d'entretien du terrain qui totalisent 36 275 \$ (2012 : 23 825 \$, 2013 : 8 300 \$, 2014 : 4 150 \$).

UNIFORMES DES CHAUFFEURS

La société a un contrat pour la fourniture d'uniformes des chauffeurs pour 2011 et 2012 pour un montant total estimatif de 76 820 \$ avant taxes dépendamment des quantités achetées. Les paiements estimatifs pour 2012 sont de 38 410 \$.

LOCATION DE COPIEURS

La société a un contrat pour la location de copieurs se terminant en 2016 totalisant 9 549 \$ (2012 : 2 204 \$, 2013 : 2 204 \$, 2014 : 2 204 \$, 2015 : 2 204 \$ et 2016 : 733 \$).

L'ensemble des engagements pris par la société totalisent approximativement 92 986 \$.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE TROIS-RIVIÈRES

- a) En vertu d'une entente concernant la gestion de la diffusion culturelle à la salle de spectacle du Cégep de Trois-Rivières, l'organisme s'est engagé à payer des frais de location annuels de 30 000 \$. En contrepartie, le Cégep de Trois-Rivières s'est engagé à verser des honoraires annuels, pour la gestion de la diffusion, d'un montant de 30 000 \$ à l'organisme. Cette entente prendra fin le 30 avril 2016.
- b) En vertu d'une autre entente, l'organisme s'est engagé à prêter sans frais au Cégep de Trois-Rivières des équipements spécialisés. Cette entente prendra fin le 30 avril 2026.
- c) L'organisme a signé une entente de publicité pour un montant total de 85 000 \$ dont 15 000 \$ sera offert sous forme d'échange de services. L'entente débutera en janvier 2012 et se terminera en décembre 2012.
- d) L'organisme s'est engagé par contrat pour la fourniture de ressources humaines en matière de services techniques pour des salles de spectacles se terminant le 30 juin 2012. Le solde de l'engagement au 31 décembre 2011 s'établit à 12 914 \$ et le paiement est exigible au cours du prochain exercice.

CORPORATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE ST-QUENTIN

L'organisme s'est engagé par contrat de bail pour la location d'un photocopieur se terminant en 2014, ainsi que pour la location de panneaux d'affichage routier se terminant en 2012. Le solde de ses engagements au 31 décembre 2011 s'établit à 10 781 \$ et les paiements minimums exigibles au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2012	5 651 \$
2013	3 420 \$
2014	1 710 \$

INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TROIS-RIVIÈRES (I.D.É. TROIS-RIVIÈRES)**ENGAGEMENTS EN VERTU DE BAUX ET DE PROTOCOLES D'ENTENTE**

L'organisme loue des locaux en vertu de baux de location-exploitation qui viennent à échéance en février 2014 et décembre 2030. Les loyers futurs s'élèveront à 490 942 \$ et comprennent les paiements suivants pour les cinq prochains exercices :

2012	140 895 \$
2013	140 895 \$
2014	32 674 \$
2015	11 030 \$
2016	11 030 \$

L'organisme loue de l'équipement de bureau en vertu de baux de location-exploitation qui viennent à échéance en septembre 2013 et juin 2014. Les loyers futurs s'élèveront à 18 458 \$ et comprennent les paiements suivants pour les trois prochains exercices :

2012	8 628 \$
2013	8 150 \$
2014	1 680 \$

L'organisme, en signant des protocoles d'entente, s'est engagé à verser des contributions annuelles à des organismes. Ces ententes viennent à échéance en 2012 et 2013. Les contributions s'élèveront à 25 000 \$ et comprennent paiements suivants pour les deux prochains exercices :

2012	20 000 \$
2013	5 000 \$

CORPORATION DE L'AMPHITHÉÂTRE DE TROIS-RIVIÈRES INC.**ENGAGEMENTS**

L'organisme a signé une entente d'honoraires professionnels. Au 31 décembre 2011, l'engagement s'élève à 12 450 \$ et comprend les paiements suivants pour les deux prochains exercices :

2012	6 150 \$
2013	6 300 \$

De plus, l'organisme s'est engagé à verser 80 000 \$ à l'organisme « Les nuits polaires » concernant la fête familiale 2012.

17. Éventualités

a) Cautionnement et garantie

RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

LETTRES DE CRÉDIT BANCAIRE

En vertu du décret numéro 451-2005, la Régie possède sept lettres de crédit bancaire totalisant 1 300 000 \$ renouvelables annuellement émises en faveur du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TROIS-RIVIÈRES (I.D.É. TROIS-RIVIÈRES)

L'organisme, par le biais du fonds local d'investissements, a cautionné un emprunt contracté par une société de la région pour un montant n'excédant pas 40 000 \$ (40 000 \$ en 2010). Aucune provision pour réclamation de caution n'a été constituée au 31 décembre 2011 (0 \$ en 2010) sur la caution pour laquelle une somme pourrait être exigée.

b) Autoassurance

RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

La Régie a pour politique générale de s'assurer contre certains risques. Chaque type d'assurance est assorti d'un montant de franchise propre afin, qu'advenant un sinistre, l'événement n'affecterait pas significativement la situation financière de la Régie.

c) Poursuites

RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

Expropriation de terrains sur le site du LET Champlain

En 2006, la Régie a exproprié des terrains antérieurement loués dans le cadre de l'exploitation du LET de Champlain. L'indemnité d'expropriation sera fixée par le Tribunal administratif du Québec. Les auditions sont terminées et la cause a été officiellement prise en délibéré le 13 janvier 2012. Le tribunal a prolongé jusqu'au 13 juillet 2012 son délai de délibération.

La Régie ayant déjà déposé au ministre des Finances les sommes signifiées dans les offres détaillées, aucune autre provision ne fut prise au états financiers.

Réclamation de dommages devant la Cour supérieure

Les Serres du St-Laurent inc. avait déposé une réclamation en dommages au montant de 2,4 millions de dollars concernant la convention pour la fourniture de biogaz par la Régie. La Régie demandait l'annulation de cette réclamation et réclamait le remboursement des paiements faits antérieurement pour une somme de 1,8 millions de dollars.

La Cour supérieure a rendu un jugement en première instance condamnant la Régie à payer à Les Serres du St-Laurent inc. la somme de 1 334 981 \$ avec intérêts et indemnités et Les Serres du St-Laurent inc. à payer à la Régie la somme de 276 922 \$ avec intérêts et indemnité additionnelle.

Les deux parties en ont appelé du jugement devant la Cour d'appel du Québec. Le mémoire d'appel de la Régie doit être déposé au plus tard le 4 avril 2012.

Aucune provision n'est incluse dans le présent rapport financier.

CORPORATION DE L'AMPHITHÉÂTRE DE TROIS-RIVIÈRES INC.

Le 19 mars 2012, une poursuite de 200 000 \$, à laquelle s'ajoute une obligation solidaire d'une somme totale de 1 240 000 \$ pour atteinte à la réputation, a été intentée par deux dirigeants contre la Corporation.

Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de cette réclamation ni le montant que la Corporation pourrait, le cas échéant, devoir verser. Le conseil d'administration est convaincu que cette réclamation est non fondée. En conséquence, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers. Tout règlement au titre de cette réclamation sera passé en charge à l'exercice alors en cours.

d) Autres**RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

La Régie est partie à des litiges et à des réclamations dans le cours normal des affaires. La direction est d'avis que tout règlement éventuel n'aurait pas d'effet important sur la situation financière de la Régie.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES

L'état des résultats et de l'état de la variation des actifs nets (de la dette nette) comportent une comparaison avec le budget adopté par la société. Les données budgétaires n'ont pas fait l'objet d'un audit.

INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TROIS-RIVIÈRES (I.D.É. TROIS-RIVIÈRES)

De plus, l'organisme est actuellement à négocier certains articles issus de sa convention collective qui a été signée au cours de l'exercice. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de la négociation et le montant que l'organisme, le cas échéant, devrait verser. Aucune provision n'a donc été constituée dans les états financiers.

20. Juste valeur des instruments financiers**RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

La juste valeur des instruments financiers présentés à court terme se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Les dettes à long terme portant intérêts à des taux d'intérêts fixes sont sujettes à un risque de juste valeur. La juste valeur n'a pas été déterminée, mais la Régie présente l'information disponible en date du 31 décembre 2011, la note 12 de la page 22-6.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE TROIS-RIVIÈRES**RISQUE DE CRÉDIT**

La valeur comptable des principaux actifs financiers de l'organisme représente l'exposition maximale de l'organisme au risque de crédit.

Le risque de crédit de l'organisme est principalement attribuable à ses comptes clients. L'organisme analyse régulièrement le solde de ses comptes clients et une provision pour mauvaise créance est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers présentés à court terme se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Étant donné que certaines dettes à long terme seront remboursées totalement (capital et intérêt) par des subventions du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, il en résulte que la juste valeur de ces apports mis en contrepartie de la juste valeur des dettes à long terme ont pour effet une juste valeur nulle.

La juste valeur des autres dettes à long terme correspond approximativement à leur valeur comptable puisque les taux d'intérêt applicables en vertu des accords de financement actuels sont comparables à ceux offerts sur le marché.

COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU 375^e ANNIVERSAIRE DE TROIS-RIVIÈRES INC.**INSTRUMENTS FINANCIERS****Risque de crédit**

La société est exposée à un risque de crédit en raison de l'enregistrement de montants à recevoir d'employés et de la Corporation de l'Amphithéâtre de Trois-Rivières inc. La société évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le montant de risque maximal correspond à la valeur comptable de cet actif.

Risque de taux d'intérêt

L'emprunt bancaire porte intérêt à un taux variable. Toute augmentation de ce taux entraînera une augmentation des charges financières de la société.

CORPORATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE ST-QUENTIN**RISQUE DE CRÉDIT**

La valeur comptable des principaux actifs financiers de l'organisme représente l'exposition maximale de l'organisme au risque de crédit.

Le risque de crédit de l'organisme est principalement attribuable à ses comptes clients. Afin de réduire son risque de crédit, l'organisme a adopté des politiques en matière de crédit. De plus, l'organisme analyse régulièrement le solde de ses comptes clients et une provision pour mauvaise créance est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur estimative.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers présentés à court terme se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des créances à recevoir n'a pu être déterminée, avec suffisamment de fiabilité, au prix d'un effort raisonnable parce qu'il n'existe pas de marché financier actif pour ce type de créances.

La valeur comptable des dettes à long terme dont le taux fluctue en fonction du taux du marché représente une estimation raisonnable de la juste valeur étant donné que leur taux d'intérêt est basé sur le taux préférentiel.

La juste valeur de la dette à long terme à taux fixe correspond approximativement à sa valeur comptable puisque les taux d'intérêt applicables en vertu des accords de financement actuels sont comparables à ceux offerts sur le marché.

INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TROIS-RIVIÈRES (I.D.É. TROIS-RIVIÈRES)

INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal des activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les prêts à terme à taux variables et à taux fixes, l'organisme évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêt.

La majorité des dettes à long terme porte intérêt à taux variables. L'organisme est sujet à ce risque en ce qui a trait à l'emprunt pour le bâtiment Unité technologique, mais pour les autres emprunts, l'organisme a recours à des swaps de taux d'intérêt pour gérer ce risque.

Juste valeur

La juste valeur des prêts à terme à taux variables se rapproche de leur valeur comptable étant donné qu'ils portent intérêt à des taux qui varient en fonction du taux du marché et la juste valeur de ceux à taux fixes se rapproche de leur valeur comptable étant donné qu'ils ont été consentis selon les conditions du marché au moment de l'émission et qu'une provision est comptabilisée si la direction estime une valeur de réalisation estimative inférieure au solde de l'investissement.

La juste valeur des instruments financiers à court terme et des dépôts à terme de l'organisme est sensiblement la même que leur valeur comptable étant donné leur échéance à court ou moyen terme.

La juste valeur de la dette à long terme à taux variables de l'organisme se rapproche de sa valeur comptable étant donné qu'elle porte intérêt à des taux qui varient en fonction du taux du marché et la juste valeur de l'obligation découlant d'un contrat de location-

acquisition se rapproche de sa valeur comptable étant donné qu'elle a été obtenue selon les conditions du marché au moment de l'émission.

Instruments financiers dérivés

Le type d'instruments financiers dérivés utilisé par l'organisme est le swap sur taux d'intérêt. Il s'agit de contrats financiers dont la valeur est en fonction des taux d'intérêt. L'utilisation de produits dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, y compris les risques de taux d'intérêt et d'autres risques de marché. Les produits dérivés sont utilisés par l'organisme pour gérer ses risques liés aux taux d'intérêt.

Valeur nominale et juste valeur

Le tableau suivant présente la valeur nominale et la juste valeur des instruments dérivés relatifs aux swaps de taux d'intérêt de l'organisme au 31 décembre 2011 et 2010 :

Échéance	Valeur nominale	31 décembre	31 décembre
		2011	2010
		Juste valeur négative	Juste valeur négative
2014	225 000 \$	3 630 \$	5 342 \$
2023	2 350 000 \$	339 583 \$	271 116 \$
2024	1 950 000 \$	298 498 \$	230 670 \$
2025	2 123 200 \$	392 380 \$	305 534 \$
	<u>6 648 200 \$</u>	<u>1 034 091 \$</u>	<u>812 662 \$</u>

Au cours de l'exercice, une perte de 221 429 \$ (48 310 \$ en 2010), à titre de variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés, est incluse aux résultats au poste « Autre charge - Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés ».

CORPORATION DE L'AMPHITHÉÂTRE DE TROIS-RIVIÈRES INC.

RISQUE DE CRÉDIT

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances.

JUSTE VALEUR

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, du dépôt à terme et des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

FONDATION TROIS-RIVIÈRES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

RISQUES FINANCIERS

La fondation, par le biais de ses instruments financiers, pourrait être exposée à divers risques. Toutefois, à la date du bilan, au 31 décembre 2011, la fondation n'est exposée à aucun risque de crédit, de liquidité ou d'intérêt.

21. Autres notes

RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

EMPRUNTS TEMPORAIRES

Les emprunts temporaires sont d'un montant autorisé total de 15 065 000 \$ et se composent ainsi :

- 3 000 000 \$ pour les dépenses d'administration au taux de base minoré de 0,25 % ou au taux des acceptations bancaires plus 0,4 %;
- 15 000 000 \$ pour les dépenses en immobilisations en cours financées par le règlement au taux de base minoré de 0,25 % ou au taux des acceptations bancaires plus 0,4 %;
- 65 000 \$ pour les dépenses d'administration au taux de base plus 1,25 %.

Le total de ces emprunts ne doit pas dépasser 15 065 000 \$.

Au 31 décembre 2011, l'emprunt bancaire n'était pas utilisé.

Les emprunts temporaires sont garantis par le gouvernement provincial. Au 31 décembre 2011, le taux de base était de 3 % et le taux des acceptations bancaires 1,12 %.

La Régie dispose également d'une facilité de crédit sous forme de carte de crédit pour un montant de 60 000 \$ au taux de 19,99 %.

INFORMATIONS AUX MEMBRES

La Régie fait partie du périmètre comptable des organismes municipaux indiqués ci-dessous, elle doit fournir à ces derniers, ligne par ligne, l'information financière leur permettant d'en faire une consolidation proportionnelle.

Bien que ces informations soient couvertes par les autres notes complémentaires, le rapport du trésorier et le rapport de l'auditeur indépendant, le format imposé pour la production du rapport financier de la Régie ne permet pas de les incorporer de manière pratique au présent document. C'est pourquoi ils n'ont pu être intégrés dans la présente note.

organismes parties à l'entente constitutive

- Ville de Trois-Rivières
- Ville de Shawinigan
- MRC de Maskinongé
- MRC de Mékinac
- MRC des Chenaux

Mode de répartition

Le mode de répartition utilisé pour attribuer à chacun des membres sa juste part de chacun des postes est celui défini dans l'entente constitutive de la Régie et dans la résolution 2007-12-2956 précisant l'application des dispositions comptables de l'entente.

Deux annexes complémentaires au présent rapport en résultent.

Rapport financier par compétence

Considérant que l'assujettissement des municipalités à l'une ou l'autre des compétences de la Régie n'est pas uniforme et que les bases de répartition de chacune ne sont pas les mêmes, l'entente constitutive de la Régie prévoit que cette dernière doit tenir une comptabilité distincte des revenus et des dépenses pour chacune des compétences dont elle a la responsabilité.

L'essentiel des transactions de revenus et la majorité des transactions de dépenses sont spécifiquement rattachés à une compétence. Dans les cas où une répartition doit être faite, la Régie l'effectue en fonction de paramètres propres à chacune des situations. Elle tient et met périodiquement à jour des registres à cette fin.

Chaque transaction touchant les immobilisations, les placements et les dettes est spécifiquement rattachée à une compétence. Comme la Régie ne tient cependant pas de comptes et de registres distincts par compétence pour les autres postes de l'état de la situation financière (encaisse, débiteurs, créditeurs, etc.), ils sont répartis à chaque compétence en proportion des revenus totaux générés par chacune d'elles.

L'annexe 1, complémentaire au présent rapport, fournit pour chaque compétence l'état de la situation financière, l'état des résultats à des fins fiscales et l'état des activités d'investissement à des fins fiscales.

Rapport financier scindé par membre

Les postes du rapport financier scindé par membre sont la résultante de la participation de chaque membre dans chacune des compétences. La base de répartition retenue à l'intérieur de chaque compétence est celle prévue dans l'entente constitutive de la Régie et dans la résolution 2007-12-2956 précisant l'application des dispositions comptables de l'entente.

L'annexe 2, complémentaire au présent rapport, fournit pour chaque membre sa juste part à l'état de la situation financière, l'état des résultats à des fins fiscales et l'état des activités d'investissement à des fins fiscales.

L'annexe 3, complémentaire au présent rapport, fournit aux membres l'information relative aux soldes et aux transactions à éliminer au moment de la consolidation des informations financières de la Régie dans leurs propres rapports.

L'annexe 4, complémentaire au présent rapport, fournit pour chaque membre sa juste part des engagements de la Régie pour les prochains exercices.

PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES MUNICIPALES

Partenariat commercial

La Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie « Régie » détient 49 % de la société Récupération Mauricie, S.E.N.C. « Société ». Ce partenariat commercial est comptabilisé selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La quote-part comptabilisée aux états financiers de la Régie a été établie à partir des états financiers audités de la Société au 31 mars 2011, date de la fin d'exercice de la Société. Aucune donnée auditée n'est disponible au 31 décembre 2011. Au cours de l'exercice 2011, la Régie a reçu un remboursement de capital de 493 000 \$.

Situation financière et résultats des activités de la Société au 31 mars 2011 :

ACTIF

Encaisse	599 697	\$
Débiteurs	790 373	
Stocks	109 000	
Frais payés d'avance	16 594	
	1 515 664	

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	546 571	
	2 062 235	\$

PASSIF

Créditeurs	458 093	\$
Produits reportés	70 257	
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	80 958	\$
	609 308	

DETTE À LONG TERME

	265 373	\$
	874 681	

CAPITAL DES ASSOCIÉS

	1 187 554	
	2 062 235	\$

REVENUS

Chiffre d'affaires	5 597 683	\$
Charges	4 668 420	

BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) 929 263 \$

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DE LA SOCIÉTÉ

La Société s'est engagée envers la Régie en vertu de contrats pour la location d'espace et de partage de frais venant à échéance en 2025. Le montant de la dépense au 31 mars 2011 est de 323 920 \$.

De plus, la Société s'est engagée envers un associé pour la location d'équipement dont le bail vient à échéance en 2025. Le montant de la dépense au 31 mars 2011 est de 401 165 \$.

La Société s'est engagée envers un associé en vertu d'un contrat de services et de gérance du centre de tri venant à échéance en 2025. Le montant des honoraires annuels est de 168 000 \$.

PASSIF AU TITRE DES ACTIVITÉS DE FERMETURE DU LET ST-ÉTIENNE-DES-GRÈS

La Régie a procédé à la création d'un fonds de fermeture du site d'enfouissement au 31 décembre 1995 et jusqu'au 31 décembre 2002, elle a utilisé un taux de 2,50 \$ par tonne métrique enfouie pour calculer le montant à transférer annuellement à ce fonds. À la suite de différentes analyses effectuées, ce taux a été révisé à la baisse à 1,60 \$ par tonne métrique enfouie en 2003, à 1,10 \$ par tonne métrique enfouie en 2004, 2005 et 2006, à 0,96 \$ par tonne métrique enfouie en 2007 et 2008 et à 2,00 \$ par tonne métrique enfouie en 2009, 2010 et 2011. Depuis 2007, la Régie doit comptabiliser ce fonds à titre de passif aux états financiers. En 2011, une somme de 460 848 \$ (466 230 \$ en 2010) a été comptabilisée en augmentation du passif, et ce, à même les activités financières.

Au cours de l'exercice, des dépenses de 276 249 \$ ont été imputées à ce passif (39 469 \$ en 2010).

PASSIF AU TITRE DES ACTIVITÉS DE POSTFERMETURE DU LET DE ST-ÉTIENNE-DES-GRÈS

La Régie a procédé à la création d'un fonds de postfermeture du site d'enfouissement au 31 décembre 1997. Depuis 2007, la Régie doit comptabiliser ce fonds à titre de passif aux états financiers. En 2011, une somme de 288 030 \$ (291 394 \$ en 2010) a été comptabilisée en augmentation du passif, et ce, à même les activités financières. Le montant transféré est basé sur le tonnage d'enfouissement réel des clients de l'exercice auquel est appliqué un taux de 1,25 \$/tonne métrique basé sur les expériences passées.

PASSIF AU TITRE DES ACTIVITÉS DE FERMETURE DU LET DE CHAMPLAIN

Le montant transféré est basé sur le tonnage d'enfouissement de l'exercice auquel est appliqué un taux de 2,00 \$/tonne métrique basé sur les expériences passées. En 2011, une somme de 150 129 \$ (167 114 \$ en 2010) a été comptabilisée en augmentation du passif, et ce, à même les activités financières.

PASSIF AU TITRE DES ACTIVITÉS DE POSTFERMETURE DU LET DE CHAMPLAIN

En 2011, la Régie a comptabilisé une somme de 93 831 \$ (104 446 \$ en 2010) à titre de passif, et ce, à même les activités financières. Le montant transféré est basé sur la valeur actualisée du coût prévu pour les activités de postfermeture du LET. Le montant transféré est basé sur le tonnage d'enfouissement réel des clients de l'exercice auquel est appliqué un taux de 1,25 \$/tonne métrique basé sur les expériences passées. De ce passif, la Régie a versé un montant de 59 011 \$ (110 970 \$ en 2010) à la fiducie gérant le fonds de gestion postfermeture pour le LET de Champlain.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES

RÉSULTAT - TRANSPORT ADAPTÉ

	2011		2010	
REVENUS				
Tarifs - handicapés	192 831	\$	189 249	\$
Subventions	851 583		910 291	
Contribution municipale	542 412		472 295	
Remboursement de la taxe sur carburant	19 600		17 899	
TOTAL DES REVENUS	1 606 426	\$	1 589 734	\$
CHARGES				
Salaires des chauffeurs	462 472		417 689	
Autres salaires	256 667		263 688	
Charges sociales	149 856		130 359	
Matériel et fournitures	417 851		294 101	
Assurances et immatriculation	31 966		26 931	
Honoraires professionnels	25 681		20 979	
Financement	0		61 701	
Contrats de taxis	212 932		204 612	
Informatique	0		1 297	
Divers	1 691		2 164	
TOTAL DES CHARGES	1 559 116		1 423 521	
EXCÉDENT	47 310	\$	166 213	\$

EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire sous forme de découvert bancaire est d'un montant autorisé de 1 000 000 \$ au taux de base de 0,25 % et est renouvelable annuellement. Au 31 décembre 2011, le solde de l'emprunt est de zéro.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de marché

La société est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la société à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Risque de liquidité

La société considère qu'elle dispose de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir des fonds suffisants pour répondre à ses besoins financiers courants et à plus long terme, et ce, à des coûts raisonnables.

Juste valeur

La valeur comptable de la dette à long terme est proche de sa juste valeur, les taux d'intérêt correspondant approximativement aux taux du marché.

RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX DES SALARIÉS

La société offre un régime de retraite à prestations déterminées géré par un fiduciaire.

Les placements du régime sont comptabilisés à la valeur du marché actuelle. La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations a été déterminée à la juste valeur.

SOLDES DISPONIBLES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS FERMÉS

La société a des soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés totalisant 320 352 \$. Ces excédents doivent être exclusivement appliqués aux fins auxquelles ils sont destinés à moins que d'autres fins ne soient spécifiées dans un règlement subséquent, approuvé de la même manière qu'un règlement d'emprunt selon la loi qui régit la société.

1. Règlement 101 et 102 (2008)	85 060 \$
2. Règlement 107 (2008)	125 832 \$
3. Règlement 110 (2009)	77 646 \$
4. Règlement 108 (2009)	2 707 \$
5. Règlement 123 (2010)	29 107 \$

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Après la fin de l'exercice, la société a procédé à l'adjudication d'un contrat d'agrandissement du Centre de service pour un montant de 3 399 476 \$ taxes incluses et faisant référence au Règlement n° 119.

RECLASSEMENT

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice précédent.

INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Les objectifs de la société dans la gestion de son capital sont :

Protéger sa capacité à financer ses opérations pour continuer l'exploitation et assurer suffisamment de liquidités pour financer les activités de services et pour couvrir les

frais généraux et administratifs, le fonds de roulement, les dépenses en immobilisations, les éventuelles acquisitions et la croissance future.

La société gère plusieurs subventions pour lesquelles il existe des affectations d'origine externe précisant les conditions à respecter pour leur utilisation. La société s'est conformée aux exigences grevant ces apports affectés.

La société a des fonds réservés pour différents projets qui totalisent environ 776 388 \$. Ces fonds ne peuvent être utilisés que pour les fins auxquelles ils sont prévus et la société s'est conformée aux exigences grevant ces réserves.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE TROIS-RIVIÈRES

INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

En matière de gestion du capital, l'organisme vise de façon générale à promouvoir le développement culturel de la Ville de Trois-Rivières en utilisant les sommes qui lui sont allouées. Tout déficit de l'exercice est comblé par une contribution supplémentaire de la Ville de Trois-Rivières.

De plus, l'organisme gère plusieurs subventions pour lesquelles il existe des affectations d'origine externe précisant les conditions à respecter pour utiliser ces ressources financières. L'organisme s'est conformé aux exigences de ces apports affectés.

Les actifs nets investis en immobilisations se composent des montants suivants :

	2011	2010
Immobilisations	974 160 \$	1 239 414 \$
Créances à long terme	824 636	981 252
Dette à long terme	(1 050 326)	(1 283 039)
Aide gouvernementale reportée	(606 397)	(783 890)
	142 073 \$	153 737 \$

RÉGIME DE RETRAITE SIMPLIFIÉ

L'organisme offre à ses employés un régime de retraite simplifié, pour lequel l'employeur verse aux REÉR de l'employé le même montant que celui cotisé par l'employé lui-même, jusqu'à concurrence de 6 % du salaire brut de ce dernier. Au cours de l'exercice, 43 employés y ont participé (38 en 2010). La cotisation de l'employeur s'est élevée à 72 848 \$ (62 290 \$ en 2010).

COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU 375^e ANNIVERSAIRE DE TROIS-RIVIÈRES INC.

EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant maximal permis de 125 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 3 % et était garanti par la subvention à recevoir de Développement économique Canada. L'emprunt bancaire est échu depuis le 28 février 2010. Aucun solde n'est disponible au 31 décembre 2011.

CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les états financiers du Comité organisateur des fêtes du 375^e anniversaire de Trois-Rivières inc. sont ceux produits au 31 décembre 2010. Aucun état financier n'a été produit pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011. La corporation ne semble plus avoir de ressources pour produire des états financiers, défendre ses intérêts et pourvoir à ses obligations. Elle est inopérante.

CORPORATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE ST-QUENTIN

INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

En matière de gestion du capital, l'organisme vise de façon générale à détenir des actifs nets non affectés en quantité suffisante afin de pouvoir effectuer des aménagements et projets importants dans les exercices futurs.

L'organisme gère des subventions pour lesquelles il existe des affectations d'origine externe précisant les conditions à respecter pour utiliser ces ressources financières. L'organisme s'est conformé aux exigences de ces apports affectés.

RÉGIME DE RETRAITE SIMPLIFIÉ

Depuis janvier 2007, l'organisme offre à ses employés cadres un régime de retraite simplifié, pour lequel l'employeur verse aux REÉR de l'employé le même montant que celui cotisé par l'employé lui-même, jusqu'à concurrence de 5 % du salaire brut de ce dernier. Au cours de l'exercice, huit cadres y ont participé (dix cadres en 2010), versant 25 253 \$ (19 897 \$ en 2010) dans ce régime de retraite. La cotisation de l'employeur s'est élevée à 15 467 \$ (17 195 \$ en 2010).

AVANCES BANCAIRES

L'organisme dispose d'une marge de crédit Visa Desjardins de 35 000 \$ ainsi qu'une limite de crédit Visa Desjardins Affaires de 10 000 \$ portant intérêt à 7,25 %. La marge de crédit est garantie par une caution de la Ville de Trois-Rivières.

INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TROIS-RIVIÈRES (I.D.É. TROIS-RIVIÈRES)

GESTION DE CAPITAL

Le financement des activités de l'organisme est constitué principalement de subventions de la Ville de Trois-Rivières. Les fonds disponibles sont répartis entre les divers fonds de l'organisme en fonction des priorités établies par le conseil d'administration tout en tenant compte de leur mission.

L'organisme, par le biais du fonds local d'investissement, a établi des politiques et procédures pour l'acceptation des projets présentés par les sociétés relativement à leur demande de soutien financier.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion de capital n'ont pas changé depuis l'exercice précédent à l'exception d'une modification apportée aux politiques du fonds local d'investissement qui tient compte d'un nouveau maximum d'investissement permis pour une catégorie d'entreprises.

AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'entente avec le gouvernement du Québec, tel que stipulé à la note 11, prévoit que le 1^{er} juin 2021, l'organisme devra faire un versement final d'un montant égal à l'évaluation du portefeuille de placements du fonds local d'investissements (« FLI ») au 31 décembre 2020, jusqu'à concurrence du solde de l'avance du gouvernement du Québec. Dans la mesure où le 1^{er} juin 2021, Innovation et développement économique Trois-Rivières ne dispose pas de liquidités suffisantes pour acquitter le solde du prêt consenti, ce solde devra être remboursé à demande. Aux fins de déterminer le montant de remboursement alors exigé, le ministre prendra en considération la situation financière et les liquidités disponibles du fonds local d'investissement, telles qu'elles apparaissent aux états financiers audités déposés par l'organisme.

Toute radiation de la dette consentie par le gouvernement sera constatée à titre de produits, sous la rubrique « Fonds local d'investissement - subvention gouvernementale » dans l'exercice de la radiation.